Affiché le

ID: 029-212901052-20181221-5072018-AR

Ville de Landivisiau - Séance du 14 décembre 2018 - nº 2018/507

RAPPORTS ANNUELS 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE SERVICE DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU POTABLE DE LA REGION DE LANDIVISIAU (S.M.I.) ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT LANDIVISIAU/LAMPAUL-GUIMILIAU (S.I.A.L.L.)

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle qu'en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Mixte de Production et de Transport d'Eau Potable de la région de Landivisiau a approuvé le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2017 dans sa séance du 26 novembre 2018 et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Landivisiau/Lampaul-Guimiliau dans sa séance du 28 novembre 2018.

CONSIDERANT que conformément à l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement,

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 4 décembre 2018,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 21 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et 7 abstentions des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

APPROUVE les rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2017 du Syndicat Mixte de Production et de Transport d'Eau Potable de la région de Landivisiau et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Landivisiau/Lampaul-Guimiliau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	21
POUR	21
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 14 décembre 2018.

Le Maire,

Laurence CLAISSE.